

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 4 DÉCEMBRE 2023****Délibération n° 2023_074****CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE MERIGNAC, ET L'ASSOCIATION ATOUT AGE FORMATION POUR L'ANIMATION D'ATELIERS DE GYMNASTIQUE ADAPTEE A LA RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BROCAS – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 13

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 2

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre MAGE

Le CCAS de Mérignac, par son service Développement Social, développe des actions pour le bien vieillir et le maintien de l'autonomie.

Depuis le début de la pandémie en 2020, l'association FYNERYM a cessé son activité et n'a pas repris.

Un projet avait été monté avec une éducatrice sportive indépendante Nathalie ROBERT pour proposer des cours de gym douce, sous convention avec le CCAS. Malheureusement il n'a pas pu se concrétiser à défaut de pouvoir trouver un créneau commun disponible.

Or, force est de constater que chaque année, un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus chutent. Cette proportion augmente avec l'âge. Ces chutes, qui engendrent un nombre important d'hospitalisations, entraînent des conséquences physiques et psychologiques souvent majeures chez une personne en âge avancé.

Ce constat est également observable sur la résidence autonomie Jean Brocas, dont l'âge moyen se situe autour de 83 ans.

L'association ATOUT AGE est inscrite depuis longtemps dans le domaine de la prévention et l'accompagnement des personnes âgées.

Elle propose des cours de gymnastique adaptée qui présentent l'intérêt de lutter contre la prévention du vieillissement des personnes âgées, et s'inscrivent totalement dans les préconisations sanitaires et sociales.

Elle a la possibilité d'intervenir sur la résidence Jean Brocas dès le mois de novembre 2023, selon un tarif horaire de 52 € par séance, à raison d'une fois par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- Valider une dépense de 364 €/pour 2023 et 2392 €/an à compter de 2024, pour pouvoir mettre en place des cours de gym adaptée au sein de l'établissement, cette dépense s'inscrivant dans le cadre du forfait autonomie délivré par le Conseil départemental. Les séances sont gratuites pour les bénéficiaires.
- Autoriser Monsieur le Président du CCAS de signer la convention pour la fin d'année 2023 puis son renouvellement en 2024.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 4 décembre 2023

Pierre MAGE
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.